

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit : SEL REGENERANT

Description du produit : CHLORURE DE SODIUM

FOURNISSEUR : LABORATOIRES LOGISSAIN
Z.I.
90800 ARGIESANS
Tél. : 03 84 36 61 10
Fax : 03 84 28 92 43

Nom du responsable : M. Philippe JAECK

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation européenne (CE) 1272/2008

Non classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Directive européenne 67/548/CEE

Non classifié comme dangereux selon la directive Européenne 67/548/CEE

2.2. Eléments d'étiquetage

Étiquetage CE - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Pas d'étiquetage

2.3. Autres dangers

Néant.

3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom de la substance	N° CAS	N° CE	N° Index	N° d'enregistrement REACH	Concentration
Chlorure de sodium	7647-14-5	231-598-3	-	Exempté	≥ 99 %

Additifs : Hexacyanoferrate de sodium décahydraté
(dans le cas où le produit est traité anti-mottant)

Impuretés connues donnant un risque : Néant.

4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas de données disponibles.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Pas de données disponibles

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction

Produit non inflammable.

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas de précautions spéciales requises.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pas de mesures particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter les rejets dans des eaux de surface ou dans les égouts, sinon diluer à l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement/Nettoyage/Equipement nécessaire :

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence aux autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas de mesures particulières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage :
les conteneurs

Il est recommandé de stocker dans un local et propre, sec, et tempéré.

Il est conseillé d'utiliser des matériaux pour machines, installations et constructions résistant à la corrosion saline.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : Fournisseur.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition

Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire

Masque filtrant anti-poussière pour le travail en atmosphère chargée de particules de NaCl.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect :

cristaux agglomérés ou non en granulés
ou en pastilles

Couleur :

blanc

Odeur :

néant

Poids moléculaire :

58.44 g/mol

pH en solution aqueuse à 100 g/l :

6,7 - 9,0

pKa :

non renseigné

Point de fusion/congélation :

801° C

Point/intervalle d'ébullition :

donnée non disponible

Point d'éclair :

donnée non disponible

Taux d'évaporation :

donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) :

Ce produit n'est pas inflammable.

Inflammabilité :

non applicable

Propriétés explosives :

non prévu

Pression de vapeur :

donnée non disponible

Densité de vapeur :

donnée non disponible

Densité :

donnée non disponible

Densité relative :

donnée non disponible

Masse volumique apparente :

2.163 kg/dm³ à 20 °C

Solubilité :

35.85 g % g (Eau) à 20 °C

Solubilité qualitative :

donnée non disponible

Coefficient de partage noctanol/eau :

donnée non disponible

Température d'auto inflammabilité :

non applicable

Température de décomposition :

donnée non disponible

Viscosité :

donnée non disponible

Propriétés comburantes :

non prévu

9.2 Autres informations

Humidité relative d'équilibre à 20°C :

75,3 %

10 STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Produit chimiquement stable et non sujet à des réactions dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Produit chimiquement stable et non sujet à des réactions dangereuses.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Néant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale

DL 50 3,75 g/kg (rat).

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas de données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas de données disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas de données.

Cancérogénicité

Pas de données.

Autres informations

Pas d'informations disponibles

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Toxicité vis-à-vis des Daphnies

C.L. 50-24 h : 4.800 mg/l

Toxicité vis-à-vis des Poissons - Brachydanio rerio

C.L. 50-24 h : 9.000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Stable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Influence sur la surface des végétaux (perturbation métabolique) et sur le sol (déséquilibre minéral).

13 MESURES RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

En France, si le déchet salé contient plus de 20% de fraction soluble dans l'eau, il doit être éliminé dans un centre agréé pour stabilisation avant enfouissement ultime (centre d'enfouissement technique de classe 1).

Hors de France, voir la législation propre à chaque pays.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

Non concerné.

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

Non concerné.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport ADR :

Non concerné.

IMDG : Non concerné.

RID : Non concerné.	IATA : Non concerné.
---------------------	----------------------

14.4. Groupe d'emballage ADR :

Non concerné.	IMDG : Non concerné.
RID : Non concerné.	IATA : Non concerné.

14.5. Dangers pour l'environnement ADR :

Non concerné.	IMDG : Non concerné.
RID : Non concerné.	IATA : Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée.
- Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, comme modifiée.
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée.
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

16 AUTRES INFORMATIONS**Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3**

Néant.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les chapitres 2 et 3

Néant.

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Fait à ARGIESANS**Version 2****Le 22/12/2020**